

La LOB institue trois types de comptabilités

La LOB institue une comptabilité générale qui vient compléter la comptabilité budgétaire de l'État, ainsi qu'une comptabilité analytique.

Ces trois types de comptabilités, qui seront utilisées par l'État tunisien dans le cadre de la LOB à partir de 2022, constitueront ensemble la future « comptabilité publique de l'État ». Chacune a sa propre logique et son utilité, mais elles constitueront un système cohérent.

La comptabilité budgétaire rend compte de l'exécution des lois de finances et s'inscrit dans un cadre d'annualité qui en fait une comptabilité de caisse, structurée par fonctions. C'est elle qui met en œuvre nombre de règles de droit public applicables aux opérations de recette, de dépense et de trésorerie. Elle est donc, à la différence de la pratique des entreprises, associée à la comptabilité générale dans la définition du concept de comptabilité publique. En comptabilité budgétaire, un droit est constaté au moment de la liquidation provisoire pour les dépenses, et de la constatation du droit pour les recettes.

La comptabilité générale qui permet d'apporter une vision patrimoniale de l'État, a vocation à fournir une information plus complète et plus transparente aux gestionnaires et au Parlement qui disposent ainsi de meilleurs moyens de pilotage des finances publiques.

Cette comptabilité enregistre au fil de l'eau des transactions, des actifs et des passifs et à décrit périodiquement de manière synthétique le résultat des opérations et la situation financière de l'entité concernée.

Elle constitue le socle des états financiers que constituent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les annexes aux EF qui sont établis selon les normes comptables.

La comptabilité analytique est un système de comptabilité, ajusté à la comptabilité générale, permettant d'identifier et de valoriser les éléments constitutifs du résultat de l'exercice, l'analyse du coût complet et l'interprétation de la rentabilité des actions de l'État.